

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 57

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« mardi »,

le mot :

« mercredi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un décalage entre le dépôt du PLF et du PLFSS à l'Assemblée nationale.

Le décalage temporel entre ces deux dépôts permettra aux RA de la Commission des finances de partager sa vision globale, recouvrant l'ensemble des administrations publiques.